



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA GENÉTOUZE
DU 14 AVRIL 2015**



Le quatorze avril deux mille quinze (14/04/2015), le conseil municipal de la commune de LA GENÉTOUZE, légalement convoqué le huit avril deux mille quinze (08/04/2015), s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PLISSONNEAU, Maire.

<u>Membres en exercice :</u>	19
<u>Présents :</u>	PLISSONNEAU Guy – ROY Pierre - ROUTHIAU Jean – MOLLÉ Nathalie – RICHARD Evelyne – COUSSEAU Félix – AUBRET Béatrice – BARTHÉLÉMY Éric- BROSSARD Sylvie – COUSSOT Carole – DELAUAUD Christine – FRADET Jean-Pierre – GUIET Jérôme - LETARD Céline – PAILLAT Céline – RABILLÉ Laurent - RENAUD Stéphane - RICOLLEAU François.
<u>Absents ou Excusés :</u>	MACÉ Caroline
<u>Pouvoirs :</u>	MACÉ Caroline à RICHARD Evelyne
<u>Secrétaire de séance :</u>	LETARD Céline

Délibération n° 027/2015 du 14 avril 2015

OBJET : Diagnostic réseaux assainissement – choix bureau d'études.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que celui-ci a prévu, dans son budget assainissement, la réalisation d'un diagnostic du réseau d'assainissement

3 bureaux d'études ont été consultés pour ce diagnostic.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE de retenir la SICAA pour un montant de 39 772 € HT (maximum) :

Tranche ferme :	9 102 € HT
Tranche conditionnelle :	28 600 € HT (montant maximum)
Options :	2 070 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition tarifaire et tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Guy PLISSONNEAU

